

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie de Champagne-en-Valromey, après convocation légale du 11 septembre 2024, sous la présidence de Monsieur Claude JUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Bernadette ELGER et Valérie TOURNEMINE, Messieurs Claude JUILLET, Dominique CHARVET, Philippe HAMEL, Christophe MICHAILLE, Bernard GINESTE, Ralf MEUSER, Jean MOCHON,

Excusés : Monsieur Mathias RICHARD qui donne pouvoir à Monsieur Dominique CHARVET.

Absente : Madame Priscilla GORREL

Secrétaire de séance : Monsieur Claude JUILLET

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juillet 2024

Le procès-verbal de la séance du 22 juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

2. Avis conforme sur la carte départementale des zones d'accélération des énergies renouvelables

[Affaire débattue n°D_2024_09_001]

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 18 décembre 2023 identifiant les zones d'accélération des énergies renouvelables par filière de production sur le territoire de la commune de Champagne-en-Valromey, comme prévu par l'article 15 de la loi d'accélération de la production d'énergie renouvelable du 13 mars 2023 et donne lecture d'un projet d'arrêté préfectoral assorti de la cartographie des zones élaboré par Madame Chantal MAUCHET, Préfète de l'Ain.

Il précise que ce projet est soumis à un avis conforme qui doit être exprimé par l'assemblée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Emet un avis conforme au projet d'arrêté préfectoral assorti de la carte départementale des zones d'accélération des énergies renouvelables.
- Autorise le maire à faire toute démarche nécessaire.

3. Mise à disposition d'une partie de terrain communal à l'Association MCL AIRSOFT

[Affaire débattue n°D_2024_09_002]

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la demande de MCL AIRSOFT, association récente d'airsoft enregistrée à la Fédération Française d'Airsoft basée sur la commune de VALROMEY-sur-SÉRAN (Ain), sollicitant la mise à disposition d'un terrain communal.

L'airsoft est une activité de loisirs opposant plusieurs joueurs équipés de répliques d'armes propulsant des billes de pellet et afin de pratiquer ce loisir, l'association a besoin de lieux pour jouer.

L'airsoft peut être pratiqué en forêt, dans des champs ou dans des bâtiments.

L'association effectue des opérations de nettoyage et débroussaillage régulièrement et les accès sont balisés avant chaque partie afin de prévenir les promeneurs.

Il précise qu'après différentes rencontres et échanges avec les membres de cette association, 6 850 m² de terrain pris dans une parcelle de terrain communal pourraient leur être mis à disposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ Accepte de mettre à disposition de l'Association MCL AIRSOFT 6 850 m² de terrains pris dans la parcelle de terrain communal cadastrée Section A n°153 d'une superficie de 36 430 m²,
- ✓ Autorise le maire à signer le contrat de prêt de terrain à intervenir

4. CCBS Vote du transfert de la compétence d'urbanisme – Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLUi)

[Affaire débattue n°D_2024_09_003]

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les échanges tenus lors d'une conférence des maires de la CCBS en début d'année 2024 quant à une démarche de révision du Schéma de Cohérence Territoriale Bugey-Sud (SCOT) et l'opportunité d'élaborer un PLU Intercommunal.

Une large communication a été faite aux élus et les membres du bureau exécutif de la CCBS ont jugé opportun de reposer la question aux élus quant au transfert de la compétence « document d'urbanisme Elaboration d'un PLUi » lors de la conférence des maires le 10 septembre 2024. Après discussion, débat et vote, il s'est avéré que les maires ont décidé de ne pas transférer cette compétence à la CCBS.

Monsieur le maire demande à l'assemblée d'émettre un avis quant à décision.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Par 9 voix pour et 1 voix contre :

- ✓ Approuve la décision de ne pas transférer ladite compétence à la Communauté de Communes Bugey Sud,

5. Recensement de la population 2025 : Désignation d'un coordonnateur communal

[Affaire débattue n°D_2024_09_004]

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune de Champagne-en-Valromey devra réaliser le recensement de ses habitants en 2025.

La collecte débutera le 16 janvier 2025 et se terminera le 15 février 2025.

Il convient dès à présent de désigner un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement et de le nommer par arrêté municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ Propose de désigner comme coordonnateur communal Madame Régine TARDY, secrétaire de mairie ;
- ✓ Charge Monsieur le Maire de faire toute démarche nécessaire.

6. Signature d'une convention avec l'Association Les Chats Errants de Bugey-Sud

[Affaire débattue n°D_2024_09_005]

Monsieur le maire donne lecture d'un mail de l'Association Les Chats Errants de Bugey-Sud proposant à la collectivité la signature d'une convention pour la campagne de stérilisation des chats errants sur le territoire de la commune de Champagne-en-Valromey ce qui permettrait d'obtenir des tarifs associatifs chez le vétérinaire et de profiter de leurs compétences logistiques pour le trappage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte de signer une convention avec l'Association Les Chats Errants de Bugey-Sud,
- Autorise et charge le maire de faire toute démarche nécessaire.

7. Attribution d'une subvention à l'Amicale Boules du Valromey

[Affaire débattue n°D_2024_09_006]

Monsieur le maire fait part au conseil municipal d'une demande de Monsieur Michel MULLER, Président de l'Amicale Boules de Champagne-en-Valromey sollicitant l'octroi d'une aide financière de 40.00 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Décide d'attribuer une subvention de 40.00 € à l'Amicale Boules de Champagne-en-Valromey

- ✓ Précise que la dépense sera imputée au compte 65748 – Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé – Rubrique divers -,
- ✓ Charge le maire de faire toute démarche nécessaire.

8. Questions diverses

Devis

Aménagement du local Boules

Devis GEDIMAT Fournitures diverses pour la fermeture d'un auvent : 5 244.28 € TTC

Devis Entreprise JF BOUVARD : Mise aux normes de l'installation électrique : 4 099.80 € TTC

Le conseil donne son accord.

Installation Abri bus

Devis Entreprise BATIR et RENOVER pour la réalisation d'une dalle pour un abri bus : 2 940.00 € TTC

Le conseil donne son accord.

Epicerie communale

Madame Laetitia CHARPY propose que lui soit mise à disposition la pièce vacante de 16.50 m2 située à l'arrière de son magasin en échange de la remise de 25m2 qu'elle occupe actuellement.

Le conseil émet un accord de principe et précise qu'un avenant au bail doit être signé.

Lotissement Le Champ DOR

Quatre souches d'arbres ont été découvertes lors des travaux de génie civil et sont à rogner. Monsieur Dominique Charvet s'en occupe.

Réseaux secs : Monsieur PERRET, entreprise SBTP chargée des travaux de réseaux secs, annonce une livraison du poste de transformation en janvier 2025 entraînant ainsi un retard pour la rédaction de la DAACT et la livraison des lots annoncée aux futurs acquéreurs pour fin d'année 2024.

Contact sera pris avec le Syndicat d'Electricité pour tenter de faire poser un réseau aérien provisoire.

Plantation d'un arbre de vie

Le tracé de la conduite d'eau est à voir avec SODEVAL avant toute plantation.

Projet de pavillons en accession à la propriété

Le projet est à l'étude. Le promoteur immobilier social souhaite connaître les dimensions et l'emplacement exacts de la bande de terrain que la collectivité souhaite conserver pour accéder à la rue du Camping.

Contact sera pris avec DYNACITE pour leur proposer la création éventuelle de places de stationnement pour leurs logements existants Rue du Camping.

Régie Eau et Assainissement à la CCBS

Rappel du contexte : lors d'un débat de la régie des eaux en conseil d'exploitation le 26/10/2023, il avait été décidé la mise en place d'un mécanisme de convergence accélérée ou de convergence compensée pour les communes non solidaires (Artemare et Champagne-en-Valromey) n'ayant pas transféré leurs excédents budgétaires ou l'intégralité de leurs excédents budgétaires.

Les communes d'Artemare et Champagne-en-Valromey ont adressé en juillet 2024 au Directeur de la Régie des Eaux un courrier en recommandé avec accusé réception pour s'opposer à ce principe en précisant que :

- Ne pas transférer ses excédents ou partie de ses excédents était autorisé,
- Le réseau et les ouvrages transférés ont toujours été correctement entretenus et ne nécessitent pas d'investissements pour justifier une augmentation particulière des tarifs applicables aux habitants d'Artemare et de Champagne
- Cette illégalité pouvait faire l'objet d'un éventuel contentieux

Réponse juridique du cabinet d'avocat de la régie des eaux : le mécanisme de convergence adaptée pour ces deux communes apparaît fragile – Arrêt de la procédure pour ne pas aller vers un contentieux.

Pacte fiscal, financier et solidaire

La position des collectivités sera sollicitée lors de la conférence des maires le 10 octobre 2024 à savoir : souhait de la mise en place d'un pacte fiscal, financier et solidaire ou non.

Moustiques Tigres

La commune de CHAMPAGNE-en-VALROMEY est considérée comme colonisée par le moustique tigre car suite à une surveillance réalisée par l'ARS Auvergne Rhône Alpes (pose de pièges pondoirs ou signalements réalisés par des particuliers), la prospection entomologique a permis l'observation de larves et/ou d'adultes dans un rayon supérieur à 150 mètres autour d'un signalement ou d'un piège positif.

Des documents d'information sur les mesures de prévention pour limiter l'installation du moustique seront prochainement communiqués à la population.

France Alzheimer

Rappel du spectacle musical et clownesque « Dernière Danse » le mercredi 9 octobre 2024 à 17h00 à la Maison de Pays de Champagne-en-Valromey. Ce spectacle se poursuivra autour d'échanges avec le Dr BESSET, gériatre accompagné de l'Association France Alzheimer et du verre de l'amitié offert par la Municipalité de Champagne.

Demande acquisition de terrain

Demande de Cédric BEJEANNIN pour l'acquisition d'une bande de terrain jouxtant sa maison et le local technique communal.

Le conseil émet un avis défavorable.

TVO

Remerciements de toute l'Equipe pour avoir contribué à la réussite de la 36^{ème} édition de l'Ain Bugey Valromey Tour 2024.

La séance est levée à 22h00.

Le maire,

Secrétaire de séance,

Claude JUILLET

